

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de la séance ordinaire du 27 mai 2024 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2024-30033 – 200, avenue Louis-Lévesque – Lot 6 507 915**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme les éléments suivants :

- Une marquise empiétant de 3,15 mètres en cour avant, alors qu'à l'article 89 du Règlement de zonage 431, on mentionne que l'empiètement maximale d'une marquise en cour avant est de 1,2 mètre;
- Un ratio de cases de stationnement de 1,6 case par logement, alors qu'à l'article 148 du Règlement de zonage 431, on mentionne que le ratio de case de stationnement minimal pour les habitations multifamiliales est de 1,7 case par logement.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 10 MAI 2024.

Alexandra Quenneville,
Chef de division des affaires juridiques et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 10 mai 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Alexandra Quenneville,
Chef de division des affaires juridiques et greffière